

Malakoff, le 25 juillet 2014

**Décision n° 46/2014 portant délégation temporaire de signature**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;  
Décision n° 35/2014 du 20 juin 2014 portant délégation de signature,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée, du 18 au 25 août 2014, à M. Gilles Désormeaux, directeur du recrutement et de l'insertion du centre de Montry, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes et pièces de correspondance répertoriés dans la décision n° 35/2014 du 20 juin 2014 du 20 juin 2014 susvisée.

**Art. 2** - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

